



**Constitution d'une base de données sur les mutations d'occupation du sol
de la Picardie entre 1992, 2002 et 2010**

NOMENCLATURE DETAILLEE
CORINE LAND COVER NIVEAU 4



Maitrise d'ouvrage :
Conseil régional de Picardie,
Coordonnateur du groupement de commande Etat/Région/Département pour GéoPicardie

I. TERRITOIRES ARTIFICIALISES

Tissu urbain continu

Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes couvrent la quasi-totalité du sol. La végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels.

1111. Tissu urbain continu de type centre ville

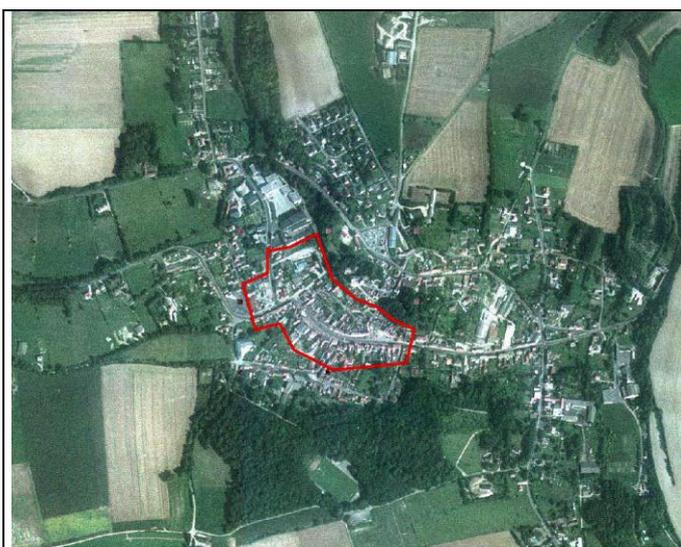
Espaces structurés constitués d'immeubles accolés collectifs et/ou individuels. Concerne en particulier les centres historiques denses des villes importantes.



La délimitation entre l'urbain continu et l'urbain discontinu est parfois délicate. On se basera surtout sur le critère de présence et d'importance de la végétation. Les cartes topographiques peuvent apporter un plus pour la délimitation.

1112. Tissu urbain continu de type centre bourg, centre village

Espaces structurés constitués de maisons accolées, individuelles et/ou collectives. Concerne en particulier les centres historiques denses des villages ou petites villes rurales.



On recherche ici le centre historique de la commune où les constructions sont assez denses. Les cartes topographiques peuvent apporter un plus pour la délimitation.

1113. Habitat de type pavillonnaire dense

Zones d'habitat individuel de type pavillonnaire dense (avec une à deux mitoyennetés entre les habitations), les tailles des parcelles sont modestes (ratio de 1 à 4 par rapport au bâti).



Ces zones d'habitat se reconnaissent à la densité élevée du bâti. L'habitat « intermédiaire » (imbrication dans un même volume de plusieurs logements possédant chacun un accès individuel et de hauteur maximal R + 3) entrent dans ce poste.

On globalise bâti et espaces associés (jardins).

Tissu urbain discontinu

Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu naturel, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.

1121. Grands ensembles d'immeubles d'habitation collectives

Espaces structurés par des grands ensembles d'immeubles d'habitation collectives comprenant des parkings et des espaces verts et éventuellement des commerces associés.



Barres d'immeubles HLM, résidences privées d'habitations collectives d'au minimum 3 à 4 étages. On globalise bâtiments, espaces verts et parkings.

1122. Habitat linéaire historique

Espaces structurés par des habitations. Cette classe correspond aux zones d'habitations alignées en front de rue, majoritairement mitoyennes. Les jardins à l'arrière des habitations ont des formes allongées.

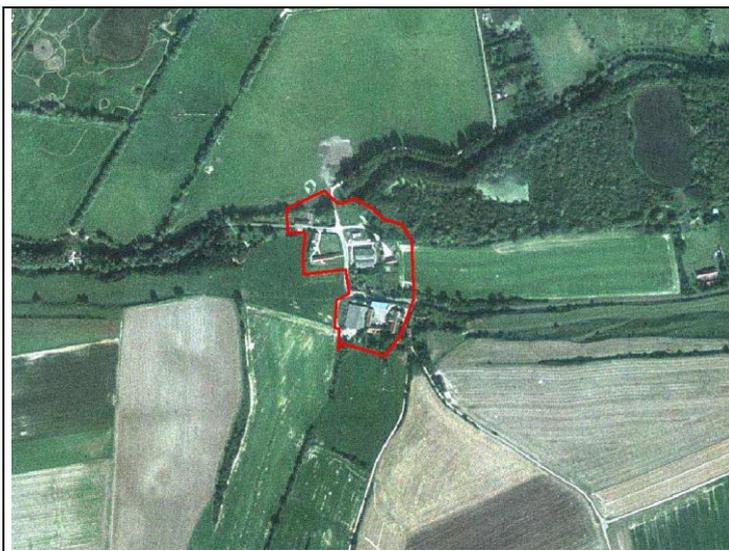


Ce type d'habitat est aisément reconnaissable par sa structure. On peut le trouver à l'intérieur du tissu urbain mais peut aussi correspondre à des formes d'urbanisation périphérique de type « villages rues ».

On globalise bâti et espaces associés (jardins).

1123. Habitat rural

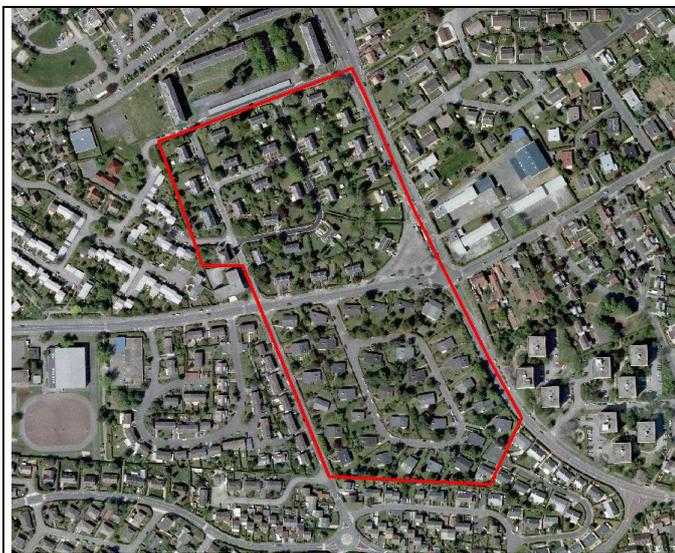
Hameaux, ensemble de bâtiments de ferme et de petites installations agro-industrielles (élevage, production, conserveries, silots, ...) avec éventuellement petites prairies et boisements attenants, les maisons forestières, les châteaux, les couvents, les domaines ...



On globalise bâtiments, jardins et éventuellement petites prairies ou petits boisements attenants. Les petits hameaux isolés en milieu rural de deux ou trois habitations ou fermes sont intégrés dans ce poste.

1124. Habitat de type pavillonnaire diffus

Espaces structurés par des habitations. Ce poste correspond à de l'habitat individuel de type pavillonnaire avec de grandes parcelles et pas ou peu de mitoyennetés.



La différence avec l'habitat de type pavillonnaire dense réside essentiellement sur la taille des parcelles qui sont ici plus grandes et par l'absence de mitoyennetés. On globalise bâti et espaces associés (jardins).

1125. Cabanisation



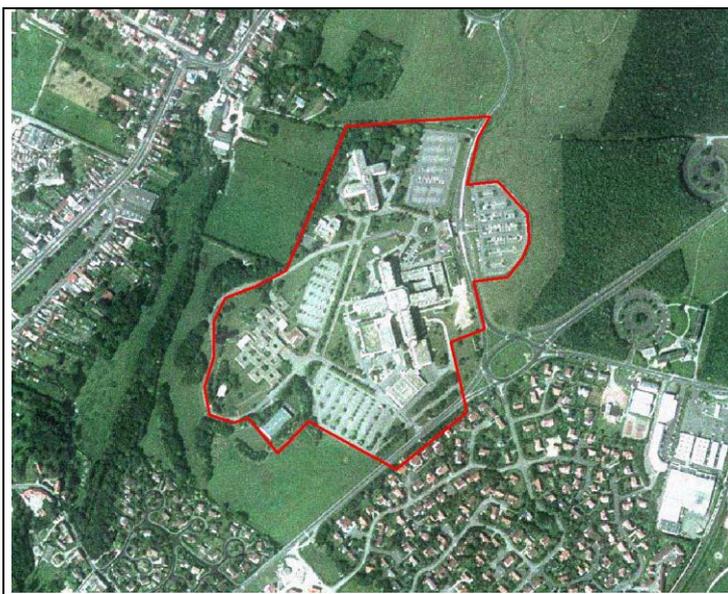
Type d'habitat formé par de petits cabanons qui sont identifiables lorsqu'ils sont regroupés. On globalise l'emprise de cette occupation du sol plus ou moins anarchique.

Zones industrielles ou commerciales

Zones recouvertes artificiellement (zones cimentées, goudronnées, asphaltées ou stabilisées : terre battue, par exemple), sans végétation occupant la majeure partie du sol. Ces zones comprennent aussi des bâtiments et/ou de la végétation.

1211. Installations liées aux administrations

Ce poste contient toutes installations à caractère public casernes, hôpitaux, groupes scolaires, campus universitaires, postes électriques ...



Certaines des thématiques contenues dans ce poste sont facilement repérables sur les photos d'autres nécessitent l'utilisation de données exogènes comme la carte topographique IGN ou les plans de villes qui donnent des indications textuelles (Caserne, cité administrative,...).

Dans tous les cas on globalise bâtiments ou installations spécifiques, espaces verts, parkings, ...

Sur cet exemple, un groupe hospitalier au sud-ouest d'Amiens.

1212. Installations liées aux traitements et à la production d'eau

Dans ce poste on regroupe les stations d'épuration, les châteaux d'eau y compris les zones de protection autour des captages, les bassins de décantation ...



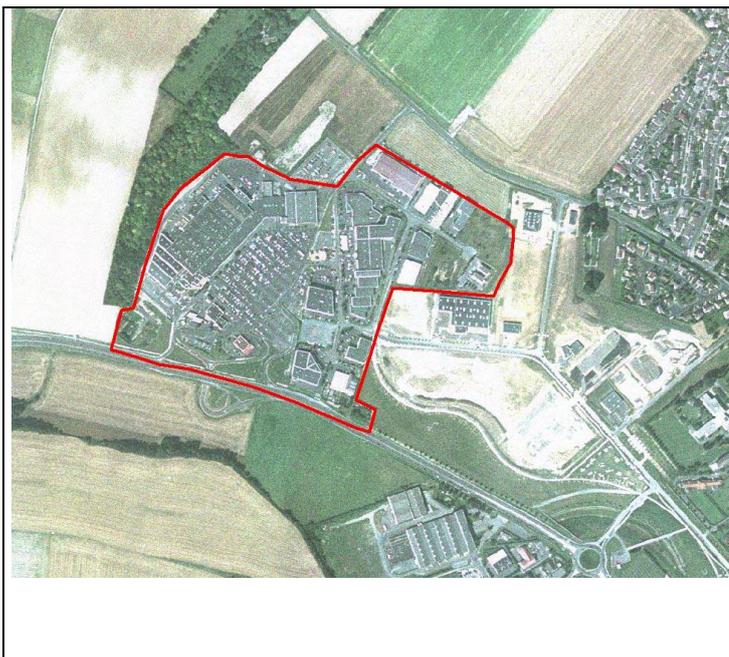
Certaines des thématiques contenues dans ce poste sont facilement repérables sur les photos d'autres nécessitent l'utilisation de données exogènes comme la carte topographique IGN ou les plans de villes qui donnent des indications textuelles.

Dans tous les cas on globalise bâtiments ou installations spécifiques, espaces verts, parkings, ...

Sur cet exemple, une importante station d'épuration à l'ouest d'Abbeville.

1213. Zones commerciales

Principales emprises commerciales : grands centres commerciaux, hypermarchés, grandes concessions automobiles...



Les emprises commerciales ne s'identifient pas toujours aisément sur les photographies aériennes. Des indices comme la forme des parkings peuvent orienter le photo-interprète. Les cartes topographiques ou les plans de villes donnent parfois des indications textuelles (rarement pour les enceintes modestes ou pour les emprises commerciales isolées au sein d'emprises industrielles ou d'activité).

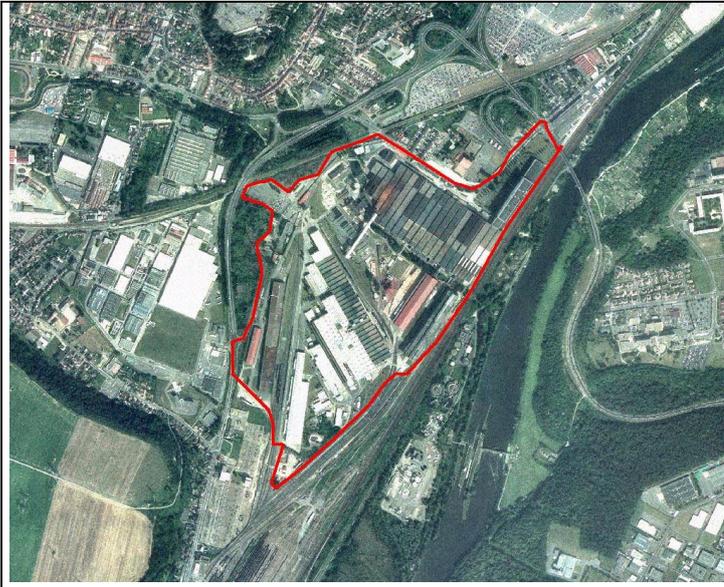
Il y a donc possibilité de confusion entre les postes « emprises commerciales » et « autres emprises industrielles ».

Dans tous les cas on globalise bâtiments ou installations spécifiques, espaces verts, parkings, ...

Sur cet exemple un centre commercial en cours d'extension au nord-ouest de Saint-Quentin

1214. Zones d'industries lourdes

Exclusivement les emprises des industries lourdes : complexes métallurgiques, sidérurgiques, chimiques, pétroliers, stockage ou production de gaz ...



Ces zones sont assez facilement identifiables sur photos aériennes et souvent bien indiquées sur les cartes topographiques ou autres données exogènes.

On globalise bâtiments ou installations spécifiques, parkings, stockage ...

Sur cet exemple, le complexe industriel des laminoirs de Creil-Carrières.

1215. Autres zones industrielles

Toutes les emprises industrielles autres que les zones d'industries lourdes : zone industrielles, zones d'activités, entrepôts, ...



Les emprises industrielles ne s'identifient pas toujours aisément sur les photographies aériennes. Des indices comme la présence de nombreux camions ou de quais de déchargement peuvent orienter le photo-interprète. Les cartes topographiques ou les plans de villes donnent parfois des indications textuelles (rarement pour les enceintes modestes).

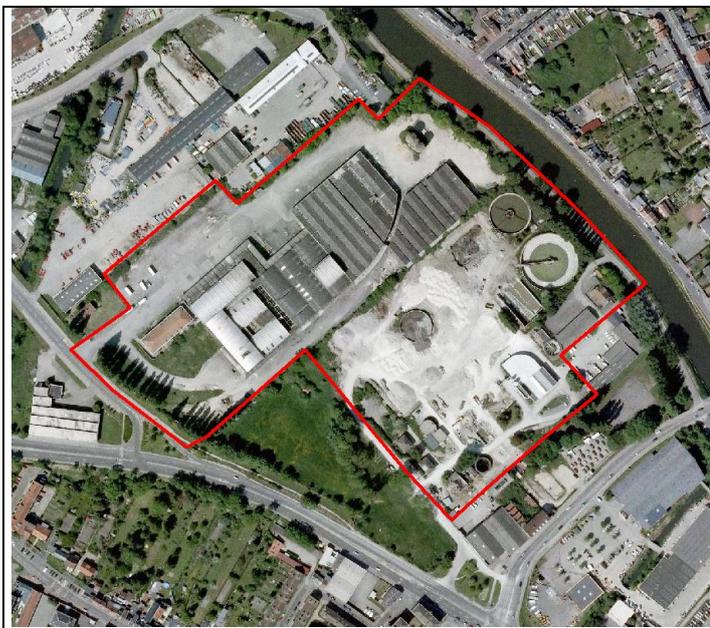
Il y a possibilité de confusion entre les postes « emprises commerciales » et « autres emprises industrielles »

Dans tous les cas on globalise bâtiments ou installations spécifiques, espaces verts, parkings, ...

Sur cet exemple une zone industrielle à l'est d'Abbeville.

1216. Friches industrielles

Espaces à l'abandon, bâtis ou démantelés, issus d'une ancienne activité industrielle.



Seules les emprises présentant de réels signes d'inactivité peuvent être identifiées en photo-interprétation (absence de véhicules, bâtiments délabrés, traces de démantèlement de bâtiments,...)

Réseaux de communication

1221. Emprises des infrastructures ferroviaires et espaces associés

Voies TGV, nœuds ferroviaires, quais, gares, gares de triage, remblais. Largeur minimale à prendre en compte : 40 mètres.

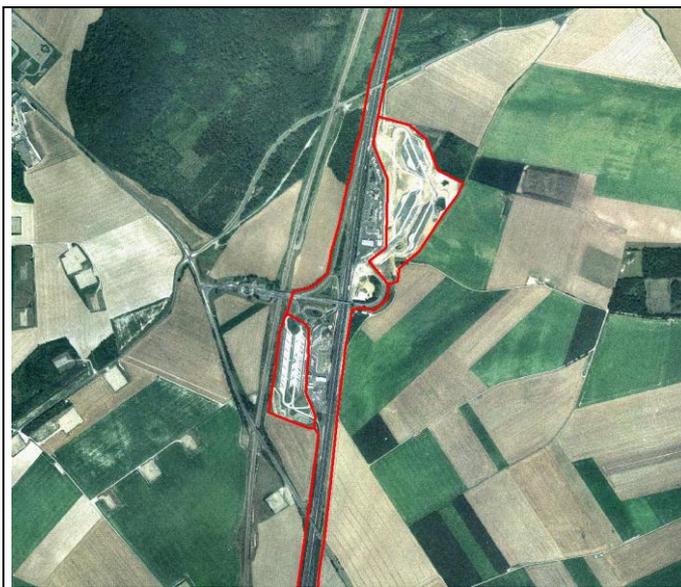


Ces emprises ne posent pas de problème particulier en terme d'interprétation.

On globalise l'emprise réelle : les voies, les équipements, les talus.

1222. Emprises des infrastructures routières et espaces associés

Axes à 2 x 2 voies, aires de repos, échangeurs, ronds points importants. Largeur minimale à prendre en compte : 40 mètres.



Ces emprises ne posent pas de problème particulier en terme d'interprétation.

On globalise l'emprise réelle : les voies, les équipements, les talus.

Ici, un exemple sur l'autoroute A1. On remarquera les travaux d'extension en cours de l'aire de repos.

1230. Zones portuaires

Infrastructures des zones portuaires, y compris les quais, les digues, les chantiers navals et les ports de plaisance.

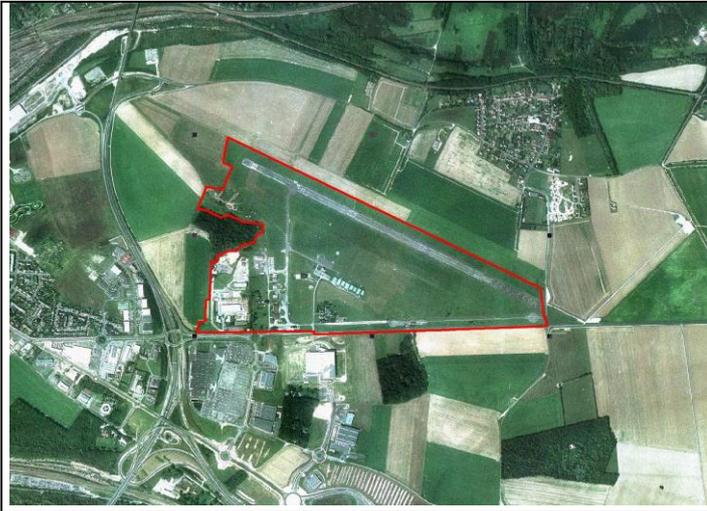


La délimitation précise des infrastructures portuaires n'est pas toujours évidente notamment la limite entre les installations portuaires et les zones d'activités ou zones industrielles jointives. L'appréciation de cette limite est laissée au photo-interprète.

Ici, l'exemple du port de plaisance du Crotoy.

1240. Aéroports

Infrastructures des aéroports : pistes, bâtiments et surfaces associées.



Les infrastructures aéroportuaires sont facilement identifiables sur les photos.

On globalise les pistes, les bâtiments (aérogare et bâtiments d'exploitation), les parkings.

Ici, l'exemple de l'aérodrome d'Amiens-Glisy.

Mines, décharges et chantiers

1311. Extraction de matériaux à sec

Extraction de matériaux à ciel ouvert hors eau (sablères, carrières, mines).



Les carrières s'identifient par leur forme spécifique et par leur teinte (sols nus très clairs).

On globalise la carrière, les bâtiments, et tous les espaces associés.

Ici, l'exemple d'une sablière sur la commune de Montgru-Saint-Hilaire.

1312. Extraction de matériaux en eau

Extraction de matériaux sous eau (sablères, gravières).



Les carrières en eau s'identifient par leur forme spécifique et par leur teintes (sols nus très clairs + pièce d'eau avec matières en suspension d'aspect laiteux).

Localisées à proximité des cours d'eau, elles laissent généralement place, après exploitation à des plans d'eau qui seront alors classés dans le poste 5122 « Plans d'eau issus de l'extraction de matériaux »

On globalise la carrière, les bâtiments, et tous les espaces associés.

Ici, l'exemple d'une gravière sur la commune de Longueil-Sainte-Marie.

1320. Décharges

Toutes les décharges et dépôts des mines, des industries ou des collectivités publiques.

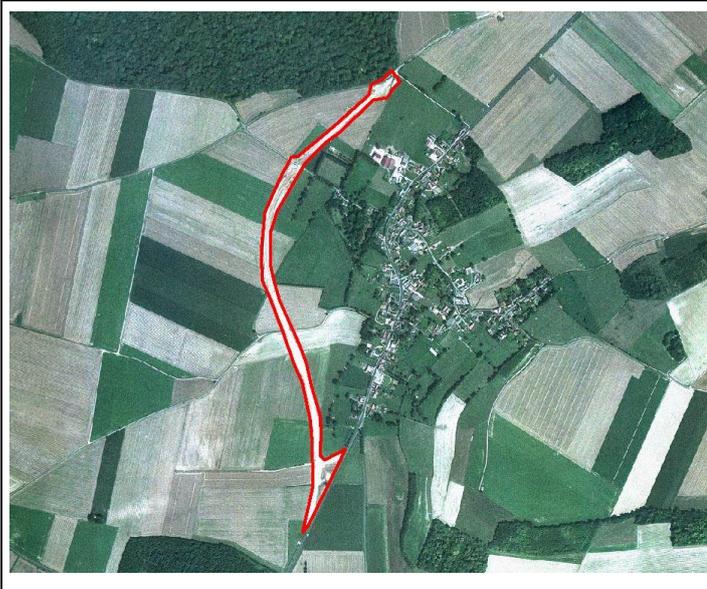


Les décharges et dépôts ne sont pas toujours aisément identifiables sur photos. Elles peuvent notamment être confondus avec les carrières ou les chantiers. La carte topographique apporte une aide à l'identification par des indications textuelles ou symboliques (barbules).

Ici, l'exemple d'un dépôt d'ordures sur la commune de Laon.

1330. Zones en mutation (chantiers)

Espaces en construction, excavations et sols remaniés.



Les zones en chantiers s'identifient aisément sur les photos notamment par leur teinte très claires proche du blanc (sols nus). Des confusions sont possibles avec les carrières mais la précision des photographies aériennes permet de lever les ambiguïtés.

Il peut s'agir de grands chantiers tels que la construction d'infrastructures de transport (routes, autoroutes, voies TGV) mais aussi de chantiers de construction plus modestes (lotissements, bâtiments à caractère industriel ou commercial,...).

On délimite l'emprise totale du chantier, espaces associés compris.

Ici, l'exemple d'un chantier routier de contournement de la commune de Canchy

1331. Urbain vacant

Espaces libres en milieu urbain.



Espaces non issus d'une activité industrielle ancienne, ne présentant pas de signes d'activité agricole ni d'utilisation à des fins de loisirs (espaces verts). Ces espaces sont souvent qualifiés de « dents creuses » par les urbanistes.

Espace verts urbains

1411. Espaces verts urbains (squares et parcs)

Espaces verts urbains et péri-urbains, zones artificialisées non agricoles à vocation de loisirs. On y trouve les parcs urbains, les zones de loisirs, les squares, éventuellement certains parcs de châteaux accessibles au public, ... Ne sont pas intégrés dans ce poste les espaces associés aux grands ensembles d'immeubles d'habitation, les espaces verts liés aux entreprises ou parcs d'entreprises.

	<p>L'identification et la qualification des espaces verts urbains ou péri-urbains ne sont pas toujours aisée. Parmi les indices permettant leur identification on notera la présence de chemins de promenades, de surfaces engazonnées importantes et éventuellement la présence d'un parking de proximité. La carte topographique ou les plans de villes peuvent donner des indications supplémentaires.</p> <p>On globalise l'espace vert et les installations attenantes notamment le parking et éventuellement les bâtiments associés.</p> <p>Ici, l'exemple de l'espace « Champs-Élysées » à Saint-Quentin</p>
--	---

1412. Cimetières

Tous les cimetières y compris les cimetières militaires.

	<p>Les cimetières sont aisément reconnaissables sur photo par leur structure particulière. D'autre part, les cartes topographiques sont très fiables sur ce type d'occupation du sol.</p> <p>On globalise le cimetière et les installations attenantes (parking).</p> <p>Ici, un important cimetière au nord de Saint-Quentin</p>
---	---

Equipements sportifs et de loisirs

1421. Golfs



Les golfs se reconnaissent facilement sur les photos. On remarque aisément la présence des "bunkers" avec leur forme caractéristique (surface de sable le plus souvent en forme de "haricot") au milieu de vastes surfaces en herbe bien entretenues.

On globalise parcours, bois, bâtiments, parkings, ...

Ici, le Golf de Valois qui a récemment fait l'objet d'une extension au nord dans le boisement.

1422. Hippodromes



Les hippodromes s'identifient aisément sur les photos aériennes par la forme en ellipse de la piste et l'importante des surfaces en herbe.

On globalise piste, écuries, installations attenantes ...

Ici, le champs de course de Chantilly

1423. Parcs de loisirs aménagés hors zones urbaines

Grands parcs de loisirs aménagés hors tissu urbain (ex : parcs d'attractions, parcs et bases de loisirs ...).



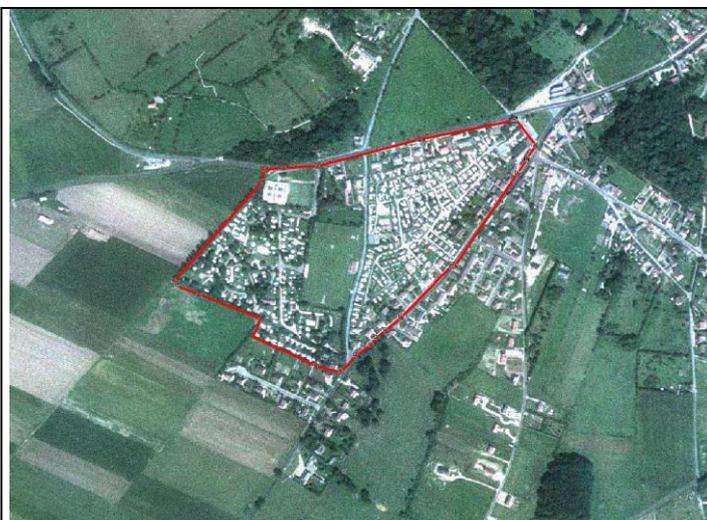
Les grands parcs de loisirs sont facilement repérables sur les photos aériennes et sont de plus, bien recensés sur les cartes topographiques.

On globalise enceinte du parc et installations attenantes (parkings ...)

Ici, le Parc Astérix.

1424. Autres équipements sportifs et de loisirs

Infrastructures des terrains de camping, des terrains de sports et autres complexes sportifs (circuits auto/moto, moto cross,...).



Toutes les installations sportives et de loisirs autres que les parcs d'attractions et grandes bases de loisirs.

Ces équipements s'identifient assez bien sur photo et la carte topographique donne le plus souvent une indication textuelle de leur présence.

On globalise enceinte du complexe et installations attenantes (parkings ...)

Ici, un camping avec terrain de sport et piscine à Saint-Valéry-sur-Somme.

II. TERRITOIRES AGRICOLES

Terres arables et cultures permanentes

2111. Terres arables

Surfaces cultivées régulièrement labourées et généralement incluses dans un assolement (céréales, légumineuses de plein champs, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères).

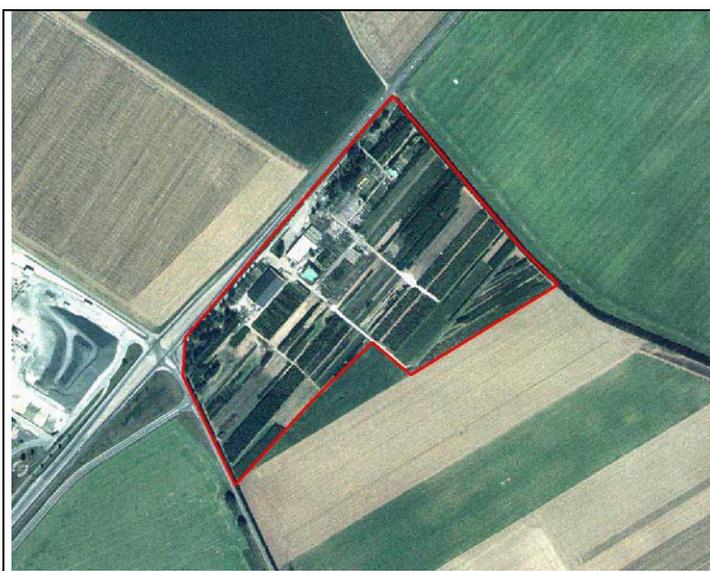


En photo-interprétation les terres arables sont généralement interprétées en dernier lieu après avoir interprété tous les autres postes. Elles correspondent donc à ce qui reste.

Ces zones sont néanmoins parcourues de façon exhaustive de façon à vérifier qu'aucun objet contenu n'ai été oublié

2112. Pépinières, maraîchages, serres

Cultures florales, forestières (pépinières) et légumineuses (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies. Dans ce poste ont aussi été intégré les jardins familiaux pour lesquels il n'existe pas de poste spécifique et qui se rapproche des maraîchages.



En photo-interprétation les occupations du sol contenues dans ce poste s'identifient bien sur photo aérienne. Elles se caractérisent par une forte hétérogénéité en ce qui concerne les pépinières, le maraîchage et les jardins familiaux. Les serres ont une réponse et une structure spécifiques.

Ici, l'exemple d'une pépinière où l'on remarque bien cette hétérogénéité de l'occupation du sol à l'intérieur du parcellaire.

2113. Jardins familiaux

Ensemble de parcelles de jardins de petites taille non liées à des habitations mises à la disposition des habitants par la commune afin d'être exploitées en potagers. Les jardins familiaux sont aussi appelés jardins ouvriers.



Les jardins familiaux se discriminent bien sur les photographies aériennes par leur structure : juxtaposition de petites parcelles exploitées en potagers et non liées à des habitations. On y observe généralement aussi la présence d'un petit cabanon sur chacune des parcelles

2210. Vignobles

Surfaces plantées de vignes.

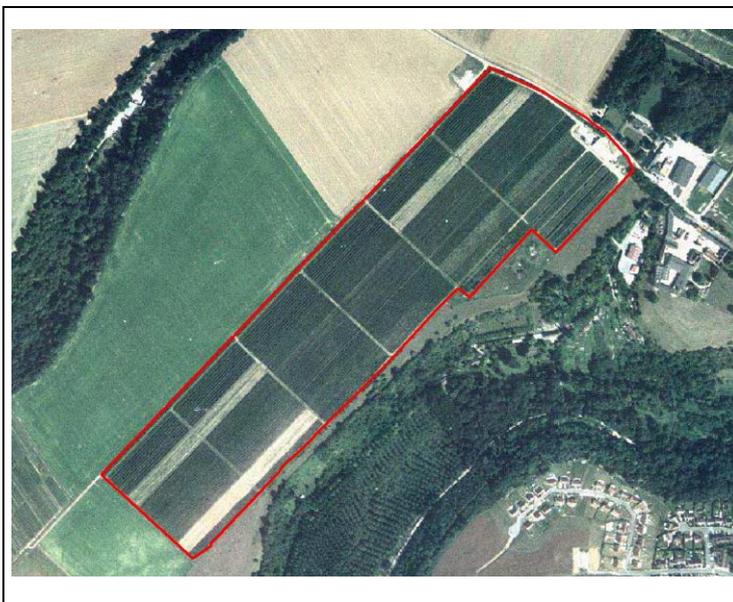


En photo-interprétation les surfaces plantées de vignes se discriminent bien. Leur structure particulière (parcelles de petite taille avec de nombreux chemins d'exploitation), la forte proportion de sols nus qui leur donne une teinte spécifique et leur position topographique (sur coteaux généralement exposés au sud) sont autant d'éléments de distinction. La carte topographique permet aussi de les localiser grâce à un figuré spécifique.

Ici, un exemple en vallée de la Marne entre Barzy-sur-Marne et Trélou-sur-Marne.

2220. Vergers et petits fruits

Parcelles plantées d'arbres fruitiers ou d'arbustes fruitiers : cultures pures ou mélange d'espèces fruitières, arbres fruitiers en association avec des surfaces toujours en herbe. Y compris les chataigneraies et les noiseraies.



Sur photographie aérienne, les vergers s'identifient assez aisément. La carte topographique peut aussi apporter une aide en photo-interprétation.

Deux types principaux de vergers sont distingués. Les vergers "basses tiges" correspondent à des parcelles exclusivement plantées d'arbustes fruitiers en rangs serrés. Les vergers hautes tiges correspondent à des parcelles de prairies complantées d'arbres fruitiers de grande taille et où l'utilisation de la parcelle est souvent double : verger mais aussi pâture.

Ici, un exemple de verger basse tige.

Prairie

Surfaces enherbées de composition floristique composées principalement de graminacées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris des zones avec haies (bocages). Les prairies sont ici séparées en deux types ; les prairies et les prairies de fond de vallée. Cette distinction est exclusivement basée sur le critère topographique et ne constitue pas un classement distinctif entre prairies humides et prairies mésophiles.

2311. Prairies



Sur les photos, les prairies se caractérisent par leur texture hétérogène (surface granuleuse) en opposition aux cultures généralement de texture très homogène.

Des confusions sont toutefois possibles, par exemple dans le cas d'une prairie fauchée où l'herbe jaunie peut faire penser à du sol nu.

En tout état de cause, l'identification précise des prairies nécessite de recourir à l'utilisation d'images acquises à différentes dates dans une même année afin de mettre en évidence la pérennité du couvert végétal.

Les prairies temporaires (retournées et semées chaque année) n'entrent pas dans ce poste.

Ici, les prairies de proximité autour du village de Gapennes

2312. Prairies de fond de vallée



Les mêmes remarques que ci-dessus sont aussi valables pour les prairies de fond de vallée. Le critère d'attribution consiste à identifier la rupture de pente entre le fond de vallée alluviale et les versants sur la base de la carte topographique.

Ici, les prairies en fond de vallée de l'Oise au niveau de Neuville.

Zones agricoles hétérogènes

2420. Systèmes cultureux et parcellaires complexes

On classe sous ce poste les entités paysagères qui caractérisent des structures agricoles complexes juxtaposant des parcelles de petites ou très petites tailles associées à des occupations du sol diverses (prairies, cultures, vergers, bosquets, ...). Les jardins familiaux n'entrent pas dans ce poste.



Ces secteurs complexes se situent généralement en fond de vallée. La petitesse des entités ne permet pas l'individualisation de l'occupation du sol à la parcelle et ces secteurs sont donc globalisés dans ce poste.

Ici, un exemple à proximité de Chartèves et de la Marne au lieu dit « les Balannes »

III.FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS

Forêts de feuillus (y compris peupleraies)

Formations végétales principalement constituées par des arbres où dominent les espèces forestières feuillues. Les boisements de feuillus sont ici séparés en deux types ; les boisements de feuillus et les boisements de feuillus de fond de vallée. Cette distinction est exclusivement basée sur le critère topographique.

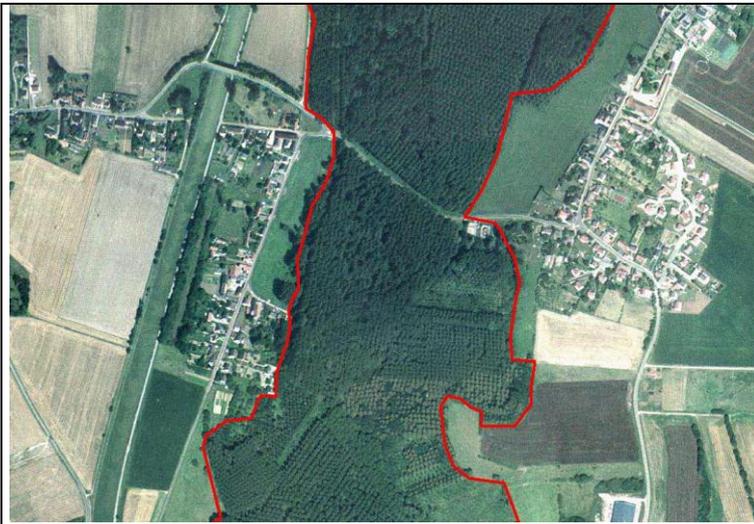
3111. Boisements de feuillus



Les forêts sont aisément reconnaissables sur photo. Généralement la distinction entre feuillus (aspect moutonnée de la canopée) et résineux est assez aisée sauf dans les cas de vallées encaissées où les effets d'ombre peuvent induire des difficultés de distinction. Les images en infrarouge permettent de discriminer de façon plus nette les feuillus (teinte rouge vif) des résineux (teinte rouge foncée à marron).

Ici, un exemple sur la forêt domaniale du Val Saint-Pierre.

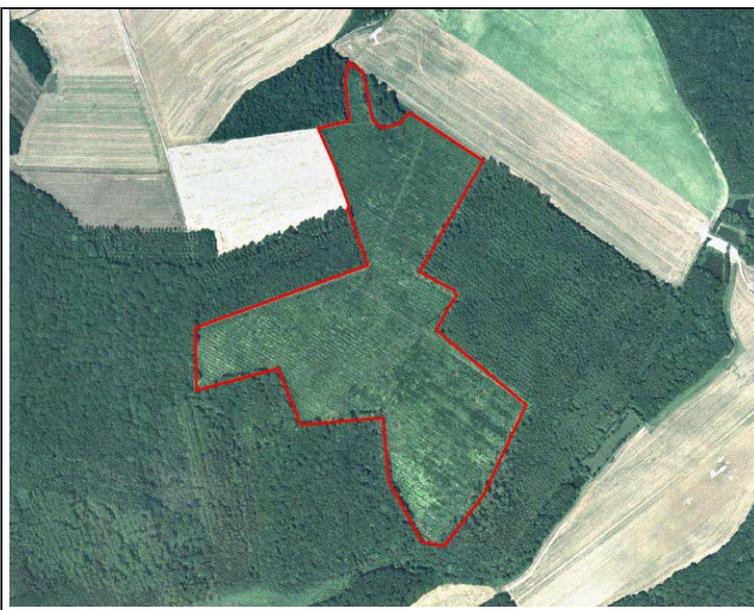
3112. Boisements de feuillus de fond de vallée



Sur cet exemple en fond de vallée à l'est de Beaurains les Noyons, on peut remarquer qu'il s'agit essentiellement de plantations de peupliers.

3113. Coupes rases en boisements de feuillus

Coupes forestières à blanc ou de régénération. Les jeunes plantations d'après coupes entrent dans ce poste.



Sur cet exemple au bois de Corbeny, on peut remarquer qu'il semble y avoir déjà eu replantation. On devine des alignements de jeunes pousses.

Forêts de conifères

Formations végétales principalement constituées par des arbres où dominent les espèces forestières de conifères.

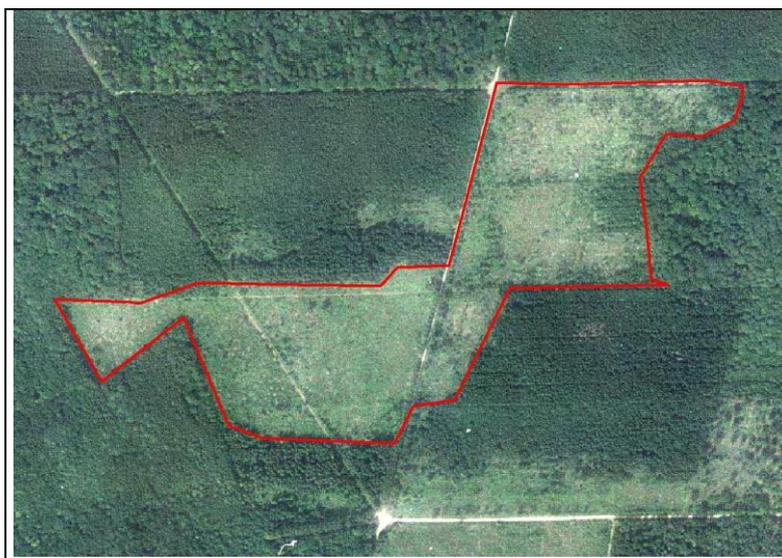
3121. Boisements de conifères



Sur cet exemple en forêt domaniale de Saint-Michel, on discrimine bien l'opposition feuillus résineux. Les résineux sont plantés en rangs serrés et leur teinte apparaît plus foncée.

Lorsque le peuplement est adulte cette distinction est moins évidente, l'aspect en « tête d'épingle » des houppiers est un indicateur, la carte topographique donne aussi des indications.

3122. Coupes rases en boisements de conifères



Sur cet exemple en forêt sur le domaine Verdilly, on discrimine bien l'opposition feuillus résineux et notamment la coupe rase dans le peuplement de résineux.

3123. Dunes boisées en pins

Dune totalement fixée par une végétation arborée majoritairement composée de conifères



Sur cet exemple au nord du Crotoy, on identifie bien la présence de résineux. Le relief ainsi que la localisation proche de la mer nous permet de classer ce boisement dans cette classe.

Forêts mixtes.

Formations végétales principalement constituées par des arbres où ni les feuillus ni les conifères ne dominent (essences mélangées) ou petites parcelles en peuplements purs mais inférieures à 2 ha.

3131. Boisements mixtes



Sur cet exemple en forêt domaniale de Saint-Gobain à l'est de Versigny, on observe bien l'opposition feuillus résineux et notamment la complexité des différentes parcelles difficilement individualisables à l'échelle d'interprétation.

Ce type de configuration est classée en forêt mixte.

3132. Coupes rases en boisements mixtes



Sur le même secteur que ci-dessus, une coupe rase dans le peuplement qui est donc classée en « Coupes rases en boisements mixtes »

Milieus à végétation arbustive et/ou herbacée

3211. Pelouses et pâturages naturels

Végétation herbacée rase, avec rendu chlorophyllien limité.



Ici un exemple de pelouse au sud de Lappion dans le camp militaire de Sissonne.

Le rendu chlorophyllien limité se confirme sur la RapidEye. Cependant des confusions sont possibles avec certaines prairies peu denses.

3220. Landes et broussailles

Formations végétales basses et fermées, composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées (bruyères, ronces, genêts, ajoncs, cytises, ...).



Sur cet exemple en forêt d'Ermenonville, on distingue bien la formation végétale basse et fermée. Ce type de formation se trouve principalement en milieu forestier.

3222. Landes et broussailles sur dunes

Formations végétales basses et fermées, composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées en milieu dunaire.



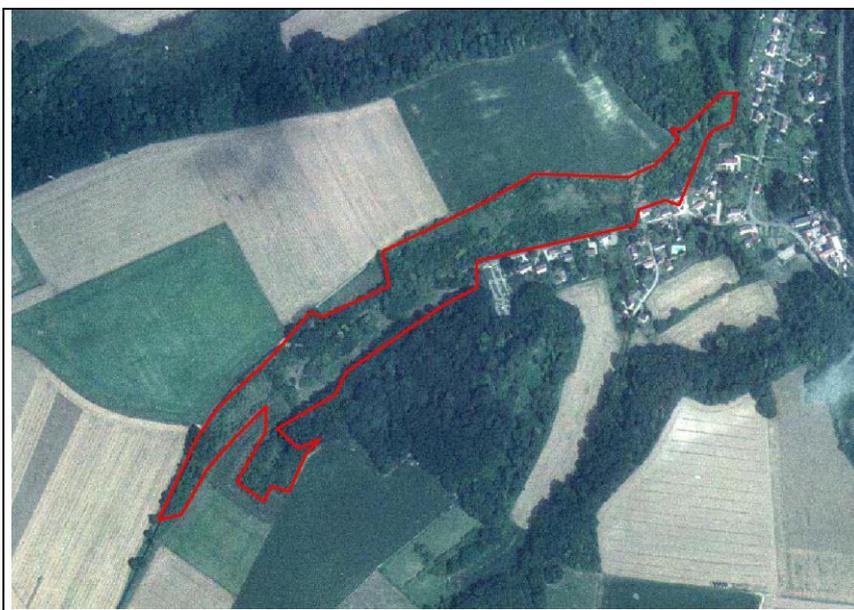
Sur cet exemple au nord de Cayeux-sur-Mer, on distingue bien la formation végétale basse et fermée. Ce type de formation se trouve principalement en bordure littorale.

Forêt et végétation arbustive en mutation

Végétation arbustive ou herbacée avec arbres épars. Formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation/régénération par la forêt.

3241. Ourlets et prébois

Secteurs de boisement des parcours de pacage délaissés. Il s'agit en particulier de l'évolution fréquente des pelouses au contact des zones boisées (accrus).

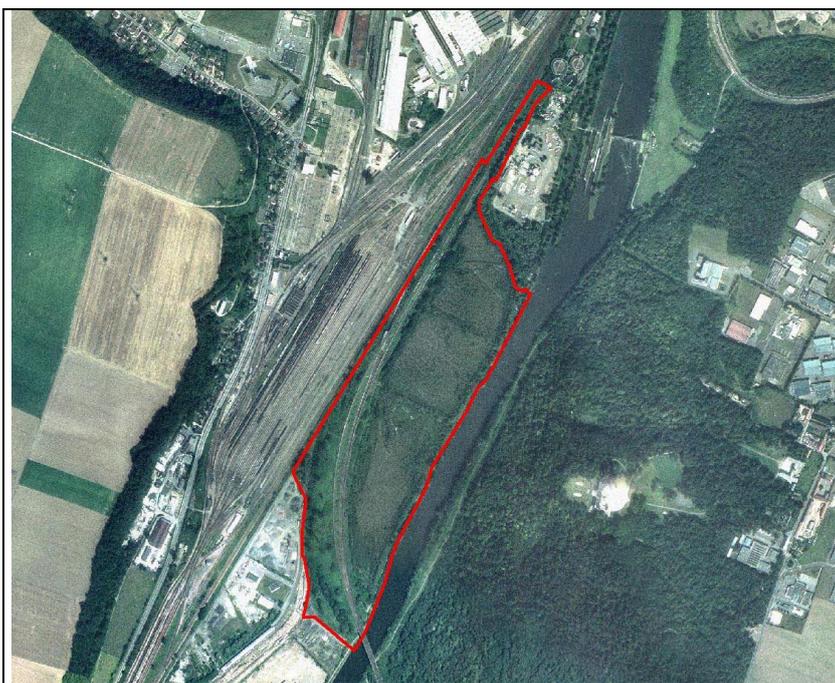


Cet exemple est pris à l'Ouest de la commune de Roberval.

On observe bien la formation végétale mêlant surfaces en herbe, arbustes et arbres.

3242. Friches, terres agricoles en cours d'abandon et d'enfrichement

Zones manifestement à l'abandon ou non exploitées. Les espaces en friches regroupent différents types d'occupation du sol. On y intègre les zones de déprise agricole laissant apparaître un manque d'entretien évident mais non encore complètement embroussaillées mais aussi les importants délaissés de bord de routes ou de voies ferrées (hors talus), les grandes étendues enherbées en attente d'aménagement ou de requalification.

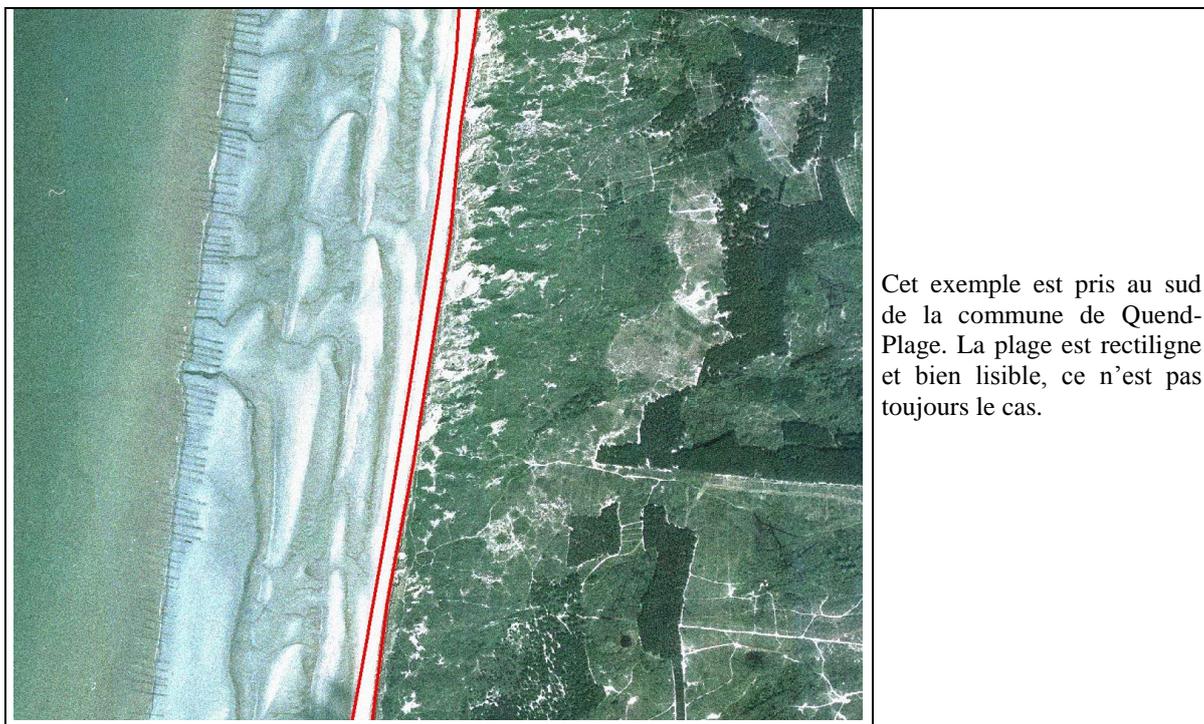


Sur cet exemple, au sud-est de Creil, on observe aisément le manque d'entretien des parcelles et l'embroussaillage progressif.

Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation

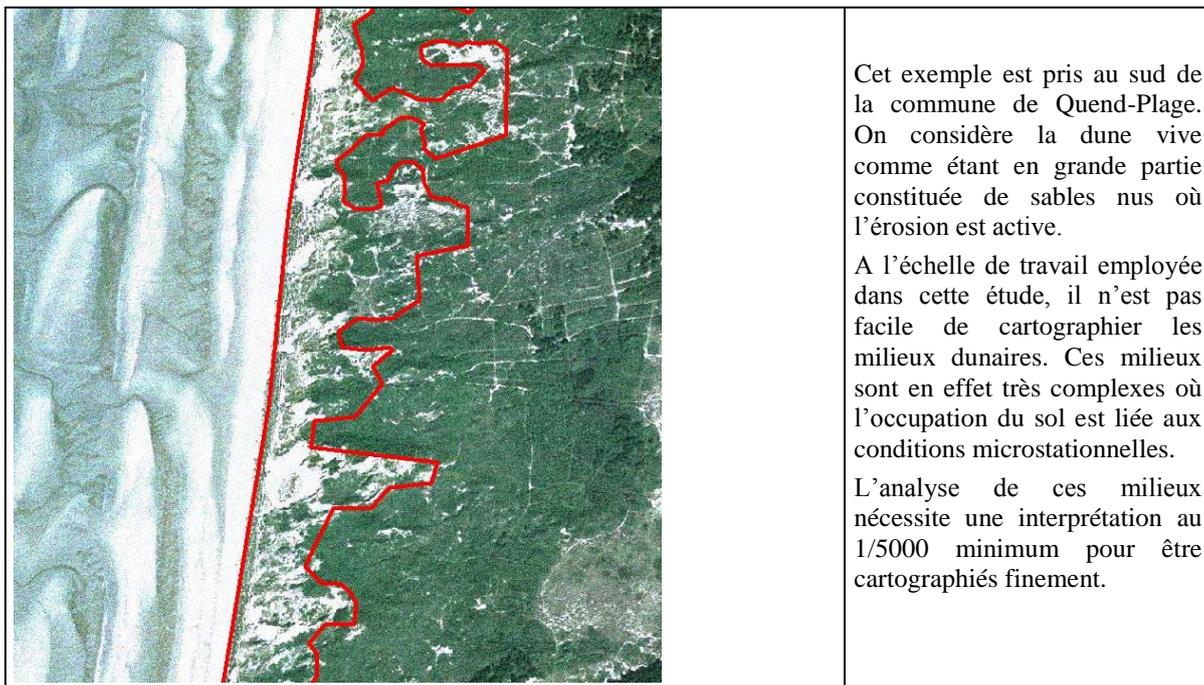
3311. Plages

Zones de sols nus (sable ou galets) comprises entre la zone intertidale et le premier cordon de dune ou la falaise.



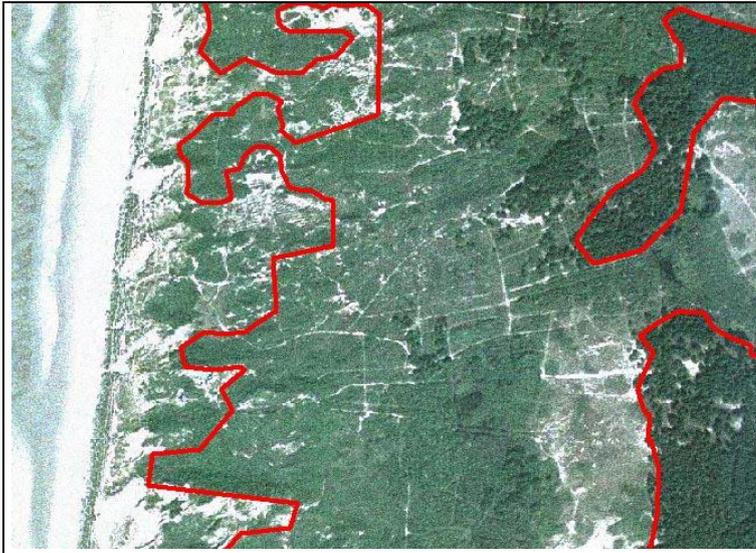
3312. Dunes vives

Avant dune ou dune bordière généralement nue ou partiellement fixée (oyat).



3313. Dunes à fourrés

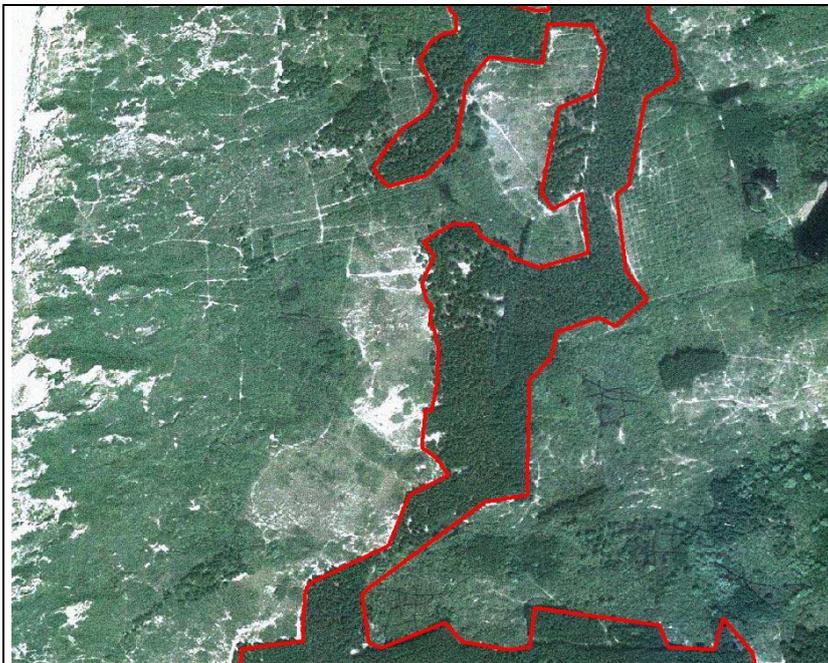
Arrière dune ou dune grise fixée par la végétation (oyats, mousses, argousiers, sureaux, troènes ...).



Cet exemple est pris sur le même site. On considère la dune à fourrés comme étant la dune ou la proportion de sables nus est quasi nulle, les reprises possible d'érosion sont faibles sauf en cas de sur-fréquentation humaine.

3314. Dunes boisées

Dune totalement fixée par une végétation arborée majoritairement composée de feuillus.



Cet exemple est pris sur le même site. La dune est ici totalement fixée, couverte d'arbres.

3321. Roches nues

Eboulis, falaises, rochers, affleurements.



Cet exemple est pris au sud de Ault. Le pied de la falaise n'est toujours facile à repérer du fait de l'ombre portée.

Ce poste contient essentiellement les falaises littorales (quelques affleurements rocheux à l'intérieur des terres).

IV. ZONES HUMIDES

Zones humides intérieures

4110. Marais intérieurs

Secteurs marécageux, le plus souvent gorgés d'eau où boisements humides, prairies et eau occupent l'espace sans qu'il soit possible de les cartographier individuellement. Les tourbières sont intégrées à ce poste.



Le poste "marais intérieurs" ne doit pas être confondu avec les zones humides. Il s'agit ici de secteurs gorgés d'eau de façon quasi permanente se présentant sous la forme de mosaïques d'occupation du sol différentes mêlant boisements humides, broussailles, prairies humides, roselières et pièces d'eau.

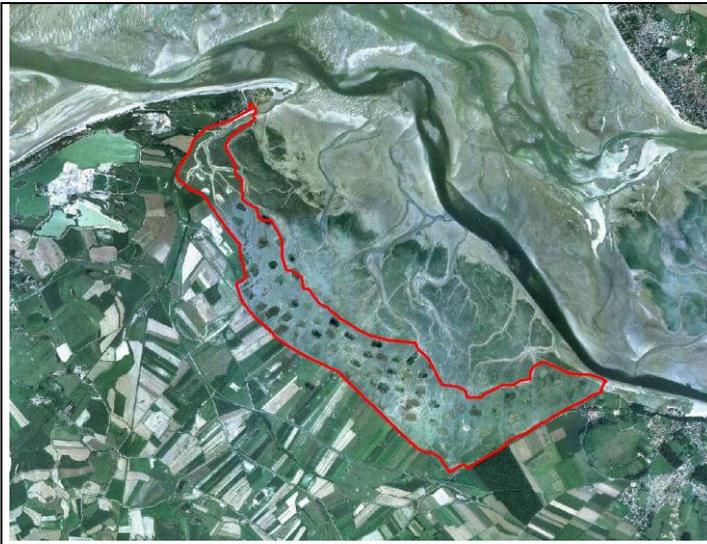
On globalise ces secteurs particuliers dans le poste marais intérieurs. On en extrait les principaux plans d'eau.

Ici, le marais au sud de Sacy-le-Grand

Zones humides maritimes

4211. Schörre (ou herbu)

Zones littorales à tapis végétal fourni qui ne sont recouvertes que lors des vives eaux et des tempêtes.



On regroupe dans la catégorie des "marais maritimes" : la slikke (ou vasière) en partie basse, non colonisée par la végétation et inondée à chaque marée haute (ces zones sont intégrées à l'estuaire en ce qui nous concerne) et le schörre (ou herbu) occupé par un tapis végétal fourni, qui n'est plus recouvert que lors des vives eaux.

4212. Autres marais maritimes

Terres basses avec végétation, situées au dessus du niveau de marée haute, susceptibles cependant d'être inondées par les eaux de mer. Souvent en voie de colmatage, colonisées petit à petit par des plantes halophiles.



Ici un exemple de maris littoral non envahi par les eaux de mer sauf exceptionnellement (présence d'une voie ferrée) à l'ouest de Noyelles-sur-Mer et en contact avec le schörre à l'est.

4230. Zones intertidales (ou estran)

Etendues de vases, de sable ou de rochers généralement sans végétation, comprises entre le niveau des hautes et des basses eaux.



Cette zone est difficilement interprétable sauf à disposer d'une image à marée haute et d'une image à marais basse.

On se cale généralement sur les lignes de plus hautes et plus basses eaux de la carte topographique.

V. SURFACES EN EAU

Cours et voies d'eau

5111. Canaux à grand gabarit

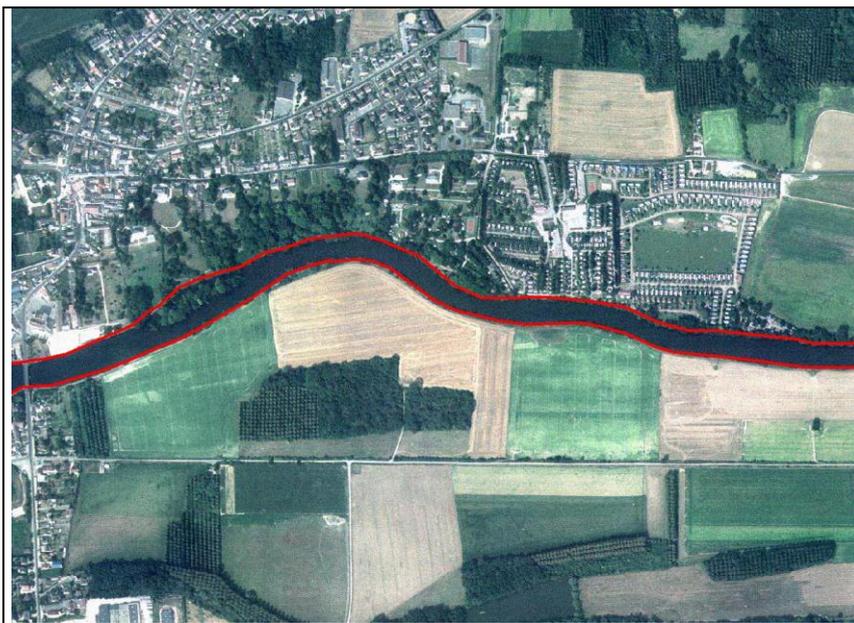
Cours d'eau artificiels (canalisés). Largeur minimale à prendre en compte : 40 mètres. Y compris les aménagements (digues, écluses, chemins de halage).



Ici, l'exemple du canal maritime d'Abbeville – Saint-Valéry.

5112. Fleuves et rivières

Cours d'eau « naturels » (non canalisés). Largeur minimale à prendre en compte : 40 mètres.

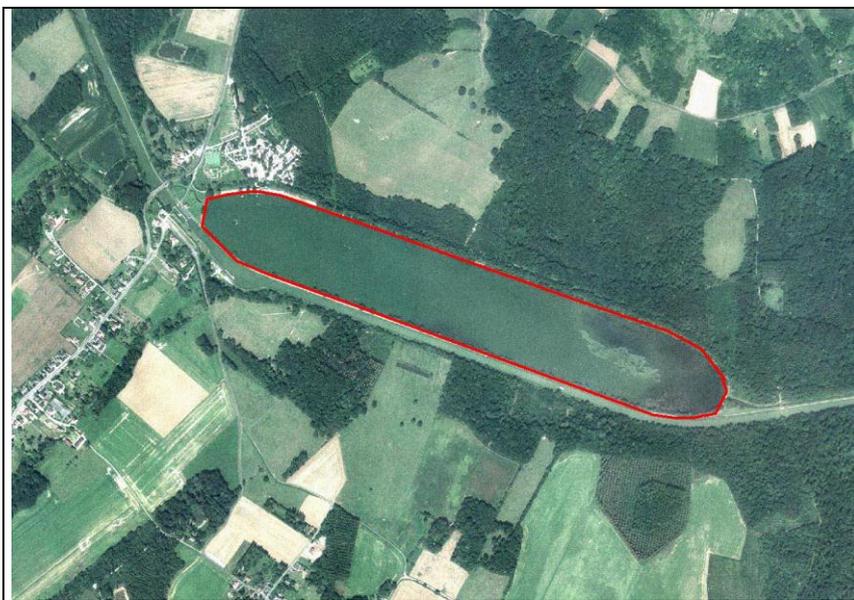


Ici, l'exemple de l'Aisne à Vic-sur-Aisne.

Plans d'eau

5121. Plans d'eau artificiels de barrages

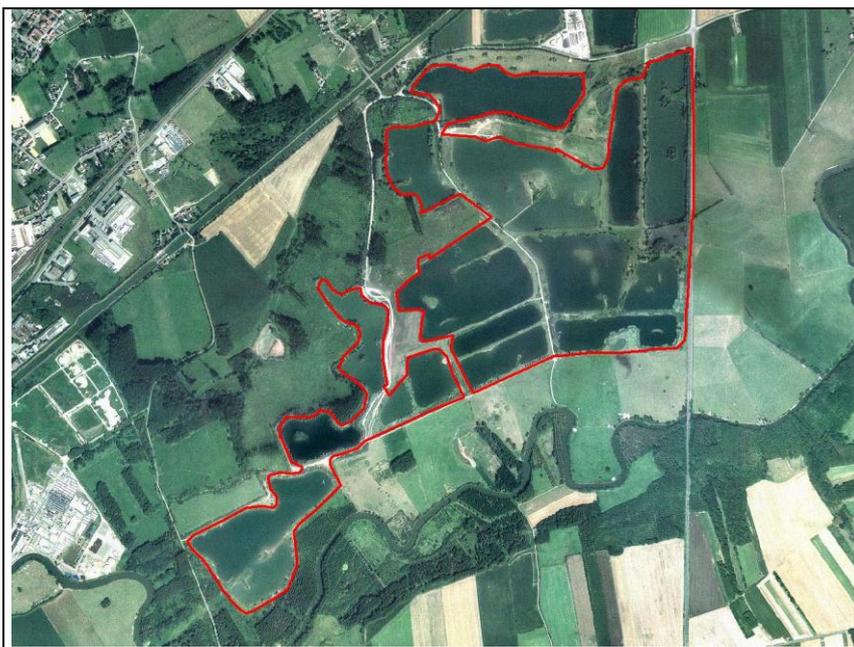
Grandes retenues d'eau artificielles.



Ici, l'exemple du bassin de Monampteuil au bord du canal de l'Oise à l'Aisne.

5122. Plans d'eau issus de l'extraction de matériaux

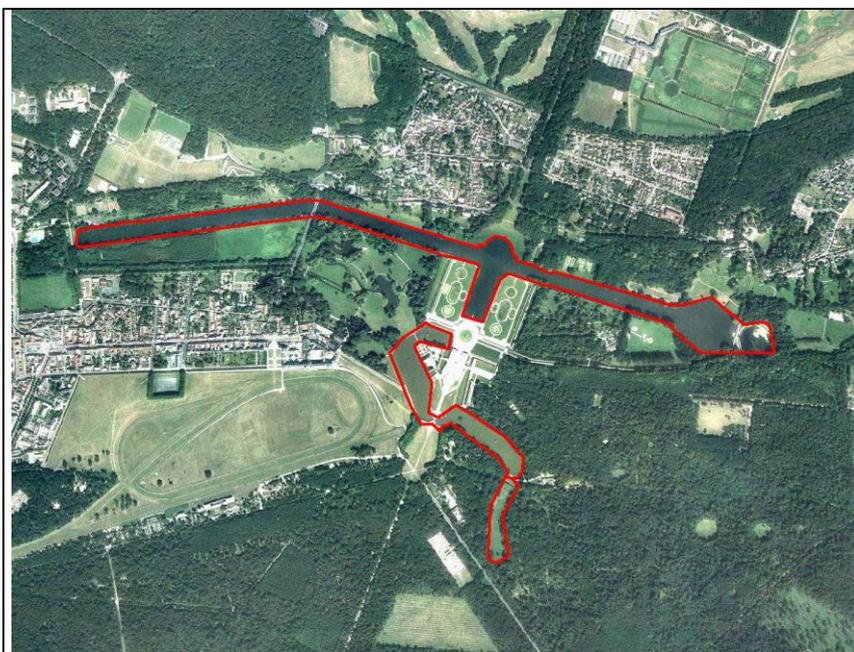
Plans d'eau résultant de l'extraction de matériaux hors activité.



Ici, un exemple de plans d'eau en vallée de l'Oise au niveau de chauny.

5123. Autres plans d'eau

Plans d'eau naturels ou artificiels pouvant avoir vocation de loisirs.



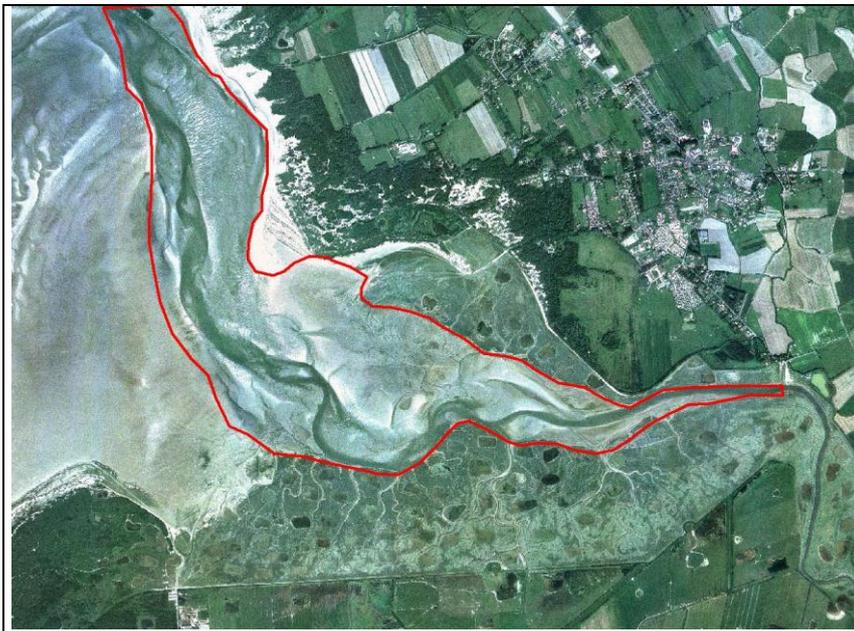
Ici, un exemple particulier : les pièces d'eau du château de Chantilly.

On trouvera aussi dans ce poste les plans d'eau des bases de loisirs ou nautiques ainsi que les plans d'eau « naturels ».

Eaux maritimes

5220. Estuaires

Parties terminales à l'embouchure des fleuves, subissant l'influence des eaux maritimes.



Ici, l'estuaire d'Authie.

5230. Mers et océans

Zones en eau au delà de la limite des plus basses marées.



Zones au-delà de l'estran.